



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
FRANCE

## Décision de délégation de signature

**Le Président,**

Vu l'article D. 513-9 du CRMP,

Sur proposition du Directeur Economie, Agricultures et Territoires,

**DECIDE**, à compter de la date de la présente, de donner délégation à **Madame Anne BENNATO**, Responsable du service Promotion, à l'effet au nom du Président de signer les contrats de prestations et marchés y compris les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5.000 € HT et d'attester le service fait pour les dépenses relevant du service dont il a la responsabilité.

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Contrôleur Général Economique et Financier ainsi qu'à Monsieur l'Agent comptable de l'APCA et publiée sur le site internet de l'APCA.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

  
Claude COCHONNEAU

**Siège social**  
Assemblée Permanente  
des Chambres d'agriculture  
9 avenue George V  
75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Fax : 01 53 57 10 05

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
Siret 180070047 00014  
APE 9411 Z  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)